

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2010 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Monsieur Jean-Pierre MARCHAL qui a donné pouvoir à M. EIGELTHINGER.

Mr DILIGENT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
- Délibération rémunération agent recenseur
- Délibération rémunération coordonnateur
- Travaux RD70
- Entrées et sorties du SDAA54
- Vote du montant taxe assainissement 2011
- Vote du tarif du m3 d'eau 2011
- Dématérialisation des documents administratifs : choix du « tiers de confiance »

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- Echange / Achat d'un terrain pour traitement de l'assainissement
- Délibération pour arrêt de zonage et lancement de l'enquête publique.
- Droits de tréfonds et convention pour passage d'une conduite d'assainissement sur terrains privés.
- Questions diverses

Approbation du procès verbal du conseil précédent.

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

Création emploi agent recenseur

Le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement ;

, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création d'emploi d'agent non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 1 emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2011.

L'agent recenseur percevra un forfait de 434,00 €.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire, ou conseiller municipal), soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (prime de 217,00 €).

Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Lancement appel d'offres pour travaux sécuritaires Rue de Lunéville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'appel d'offre pour les travaux sécuritaires qui seront effectués Rue de Lunéville et après ouverture des plis, à signer avec l'entreprise retenue.

Entrées du SDAA54

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter:

- les demandes d'entrées dans le SDAA 54 des communes et/ou syndicats suivants :

- OLLEY
- SAINT-MARCEL
- OZERAILLES
- PAGNY-SUR-MOSELLE
- GUGNEY
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT D'AUTREVILLE-MILLERY (SIAMA) qui regroupe les communes de Millery et Autreville-sur-Moelle.

Taxe assainissement 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sur la taxe d'assainissement pour l'année 2011 décide, à l'unanimité, d'augmenter la part fixe de 3€ et la part variable de 0,08 € soit :

- **part variable : 0,35 € au m3.**
- **part fixe : 16,00 €.**

Tarif de la surtaxe communale eau 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Grand Couronné a augmenté son prix de vente d'eau environ de 0,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la surtaxe communale pour l'année 2011 de 0,05 €, soit :

- Tarif au m3 : 0,58 €

Le tarif de l'abonnement annuel reste inchangé, soit 7,20 €.

Dématérialisation des documents administratifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Donner son accord pour la télétransmission des actes administratifs,
- Retenir pour Tiers de Confiance le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- Autoriser l'exécutif à signer le contrat avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats électroniques,
- Autoriser l'exécutif à signer la convention avec la Préfecture,
- Désigner les responsables de la télétransmission : le Maire, les secrétaires (Amélie NOWAK, Anne PHILIPPE)

Echange / Achat d'une partie d'un terrain communal

Après proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Echanger une partie du terrain communal située en ZB8. La partie de parcelle échangée aura une superficie de 1ha25a69ca contre une partie de parcelle appartenant à M. Jean-Paul LANBLIN situé en ZB9 pour une contenance d'1 hectare.
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'intéressé et à mettre en place et signer un Droit de Tréfonds.

Arrêt du zonage d'assainissement et lancement de l'enquête public

Après proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le zonage d'assainissement proposé par BEPG et SLI et de lancer l'Enquête Publique.

Conventions et Droits de Tréfonds pour passage conduites d'assainissement sur terrains privés

Après proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer des Droits de Tréfonds et des conventions avec les propriétaires concernés Rue de l'Etang à Courbesseaux par le passage d'une conduite d'assainissement sur les terrains privés.

Questions Diverses :

A la demande de Monsieur Régis AUBERTIN, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'Entreprise FORT d'Eulmont concernant l'éclairage de l'aire de sport. Le devis à ce jour ne nous est pas parvenu.